

Mamoudzou, le 24 mai 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fièvre de la Vallée du Rift à Mayotte : point de situation au 24 mai 2019

Depuis la survenue des premiers cas fin novembre 2018, **121 foyers animaux** ont été confirmés et **134 cas humains** ont été signalés à l'ARS Océan Indien. Même si les foyers animaux et humains sont principalement localisés dans le centre et le nord-ouest de l'île, la circulation de la Fièvre de la Vallée du Rift se poursuit, avec l'apparition de nouveaux foyers à l'est et au sud. Pour limiter la propagation des cas, la préfecture de Mayotte, en collaboration avec l'ARS Océan Indien et la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Mayotte (DAAF) rappelle l'importance des mesures prévention pour se protéger de la maladie.

Situation épidémiologique au 24 mai 2019

Au total, depuis le début de l'épidémie (fin novembre) :

- Les prélèvements effectués par les vétérinaires sur des animaux malades ou lors d'avortements ont permis d'identifier **121 foyers d'animaux malades** (dont **97 foyers bovins** et **24 petits ruminants**).
- Le laboratoire du CHM a signalé **134 cas humains** de FVR à la plateforme de veille et d'urgences sanitaires de l'ARS OI (CVAGS) de Mayotte.

Si la très grande majorité des cas humains de FVR ne présentent pas de signes de gravité, **2 formes graves** ont toutefois été signalées.



La population mahoraise est appelée à être vigilante à la fin du Ramadan

La saison des pluies, favorisant la prolifération des moustiques, touche à sa fin et devrait s'accompagner d'une diminution de cas animaux.

Toutefois, à l'approche de la fête de l'Aïd el Fitr et de la saison des grands mariages, les autorités sanitaires rappellent à la population d'être vigilante en cas d'**abattages d'animaux**, de **consommation de viande** et de **consommation de lait caillé**. Il est fortement recommandé de suivre les recommandations pour se protéger de la maladie.

Recommandations

Chez les ruminants :

La surveillance de la Fièvre de la vallée du Rift passe notamment par le suivi des avortements. Ainsi, il est demandé aux éleveurs de **signaler sans délai aux vétérinaires tout avortement ou mort-né survenant chez leurs animaux ou tout animal malade** afin de faire les prélèvements à la recherche de la maladie.

Un arrêté d'interdiction de commercialisation du lait non traité thermiquement est en vigueur depuis le 27/02/2019. Un arrêté d'interdiction d'exportation d'animaux vivants, de viande et de lait crus, produits par les élevages de ruminants mahorais est en vigueur depuis le 20/03/2019.

Chez l'homme :

La maladie se manifeste généralement, par un syndrome grippal : forte fièvre (39°), douleurs musculaires et/ou articulaires, maux de tête intense, fatigue. Dans la grande majorité des cas, la guérison survient en quelques jours.

Il est recommandé de consulter un médecin dès la survenue des signes afin que les prélèvements à la recherche de la maladie soient faits.

RECOMMANDATIONS POUR SE PROTEGER DE LA MALADIE

>> Pour les éleveurs et les personnes en contact avec les animaux :

- **Se laver les mains** avec du savon après contact avec des ruminants domestiques (bovins, ovins, caprins).
- **Ne pas manipuler sans protection des animaux malades ou ayant avorté, ni les produits d'avortements.**
- **Ne pas manipuler les carcasses d'animaux sans protection.**
- **Porter obligatoirement des gants, des lunettes couvrantes et surtout un masque pour l'abattage de tout animal.** En effet, les animaux infectés peuvent ne présenter aucun signe, alors qu'ils peuvent transmettre le virus.

>> Pour l'alimentation :

- **Faire bouillir le lait**
- **Ne pas consommer de lait caillé sauf s'il a été bouilli puis caillé par ferments lactiques.**
- **Se laver les mains après découpe de la viande.**
- **Bien faire cuire la viande**
- **Ne jamais consommer la viande d'un animal malade.**

>> Pour se protéger des piqûres de moustiques :

- **Éliminer les gîtes larvaires, vider tous les récipients qui peuvent contenir de l'eau.**
- **Utiliser des moustiquaires et des produits répulsifs.**

>> En cas d'apparitions de symptômes :

- **Consulter immédiatement son médecin traitant.**

Contact Presse ARS OI :

Manon RABOUIN - Tél : 02 62 93 94 93 - Port : 06 92 65 48 66 - Courriel : manon.rabouin@ars.sante.fr

Contact Presse DAAF :

Josette MUSSARD - Tel 02 69 61 89 37 – Courriel: josette.mussard@agriculture.gouv.fr